

Bibliomer n° : 64 – Septembre 2012

Thème : 3 - Qualité

Sous-thème : 3 – 1 Sécurité des aliments

Notice n° : 2012-6097



**Avis scientifique du Groupe sur les contaminants dans la chaîne alimentaire du 21 mars 2012 relatif aux retardateurs de flamme bromés dans les denrées alimentaires : phénols bromés et leurs dérivés (Question n° EFSA-Q-2012-00055)**

*EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM); Scientific Opinion on Brominated Flame Retardants (BFRs) in Food: Brominated Phenols and their Derivatives*

**EFSA Panel on Contaminants in the Food Chain (CONTAM)**

Avis scientifique

*EFSA Journal*, 2012, 10(4):2634 p. 1-42

Texte en Anglais

■ <http://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/doc/2634.pdf>

● **Résumé**

L'EFSA a été invitée par la Commission européenne à émettre un avis scientifique sur les phénols bromés et leurs dérivés dans les aliments, autre que le tétrabromobisphénol A (TBBPA) ou ses dérivés.

Les phénols bromés et leurs dérivés constituent un groupe complexe de retardateurs de flamme bromés, utilisés comme réactifs ou additifs pour un large spectre de résines et de polymères de polyester.

L'appel à données de décembre 2009 n'a pas apporté d'information, mais un nombre limité de données couvrant le groupe d'aliments "Poisson et autres produits de la mer" a été identifié dans la littérature. Les données de l'échantillonnage européen ont montré que le 2,4,6-tribromophénol (2,4,6-TBP) prédomine sur les autres phénols bromés.

Les études de toxicité sont rares et se rapportent principalement au 2,4,6-TBP. Les principales cibles sont le foie et les reins. Dans une étude de toxicité par voie orale, une dose sans effet nocif observé (NOAEL) a été identifiée pour le 2,4,6-TBP de 100 mg / kg de poids corporel / jour. Le 2,4,6-TBP induit des aberrations chromosomiques dans les cellules de mammifères *in vitro*.

Vu le manque de données et les incertitudes, l'EFSA a conclu qu'il n'était pas approprié d'établir une valeur guide pour le 2,4,6-TBP. Par conséquent, le Groupe s'est basé sur une marge d'exposition pour évaluer l'effet possible sur la santé des forts consommateurs de poissons, mollusques et crustacés.

Le Groupe a conclu qu'il est peu probable que l'exposition alimentaire actuelle au 2,4,6-TBP dans l'Union européenne pose un problème de santé. De même, l'exposition des nourrissons au 2,4,6-TBP via l'allaitement maternel est peu probable. En raison du manque de données disponibles, une évaluation des risques des autres phénols bromés ou de leurs dérivés n'est pas possible.

<http://www.bibliomer.com/>

Veille bibliographique à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer,  
élaborée dans le cadre d'un partenariat Ifremer / CITTPM

